

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DES
CONCOURS EXTERNE, INTERNE et TROISIEME CONCOURS POUR
L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL, SESSION 2017**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE,

Vu la **Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la **Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la **Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le **Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le **Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

Vu l'**Arrêté du 22 décembre 2016 et l'arrêté du 13 février 2017** portant ouverture du concours de rédacteur territorial,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel, effectué parmi les membres titulaires et suppléants de Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

Vu la désignation par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, d'un représentant au jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial,

A R R E T E

ARTICLE 1

Le jury des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial est, au titre de l'année 2017, composé comme suit:

Collège des élus locaux :

- Mr Philippe BARRY, Président du jury, vice-président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne,
- Mme Joelle DELUCHE ,Adjointe au Maire de Nouic, suppléante du Président du jury,
- Mme Sylvie TUYERAS, Maire de St Brice sur Vienne
- Monsieur Pierre VALLIN, vice-président de la Communauté de Communes Elan Avenir Nature

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Mme Laurence DARTHOUT Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Elan Avenir Nature
- Mr Franck PERRACHON, Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Mme Sylvie EYMERY, représentante du personnel territorial de catégorie B
- Madame Corinne COUCKE, représentante du CNFPT

Collège des personnalités qualifiées

- Mme Marie-Josée BAYLET, retraitée de Fonction Publique Territoriale
- Mr Nicolas BOURGOGNON, Directeur Général des Services du SIEPA
- Mme Nicole BILLOT, Professeur Agrégé de lettres classiques
- Mr Christophe BONNOTTE, Maître de conférence en droit public

ARTICLE 2

Sont désignés, en sus des membres du jury, des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité et examinateurs des épreuves orales d'admission :

- Madame Dominique ARGUES
- Madame Karine BARDIT
- Madame Catherine FORMET-JOURDE
- Monsieur Ricet GALLET

ARTICLE 3

Sont désignés en qualité de responsables et de surveillants des écrites d'admissibilité du concours de rédacteur territorial :

- Mme Nadia ARNAUD
- Monsieur Didier BARDAUD

- Mr Pierre BARTELEMY
- Mme Marie BOURDEAUD
- Mme Mireille BRUZAT
- Mme Monique COMBES
- Mme Françoise COUTY
- Mme Elodie DERBALI
- Mme Ariane DESDAMES
- Mme Claudine DOUDET
- Mme Asma EL GHAZZALY
- Mr Kevin FAUCHER
- Mme Caroline FRITZ
- Mme Patricia GADIOUX
- Mr Xavier GARBAR
- Mme Evelyne GRANDJEAN
- Mr Jean-Luc HALBWAX
- Mme Valérie JACQUEMENT-MAURE
- Mr Dorian LACOUR
- Mme Jeanine MARTIN
- Mr Julien MIALON
- Mr Maxime MONToux
- Mr Joris PARRY
- Mme Jacqueline PICHON
- Mme Marine RINEAU
- Mme Françoise SANFOURCHE
- Mme Marie SELAS
- Mr Emmanuel SEMIAO

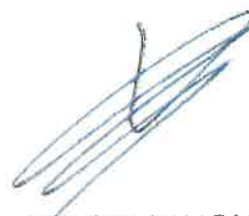
ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion et des centres de Gestions partenaires et sera transmis à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la publication.

Fait à Limoges le 4 octobre 2017

Le Président,



Jean-Louis NOUHAUD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial, session 2017

Date de transmission de l'acte : 06/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/10/2017

Numéro de l'acte : ar-102017-03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20171004-ar-102017-03-AR

Date de décision : 04/10/2017

Acte transmis par : Xavier GARBAR

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.